

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019

L'an **deux mille dix-neuf**, le **vendredi treize décembre** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Loubna **EDNO-BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Myriam **LECHARLIER**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :
Suna **ERDOGAN** (procuration Jean **TOUZEAU**),
Danielle **JOUS** (procuration Yasmina **BOULTAM**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**).

Absents excusés : Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Salim **KOÇ**, Jean-Baptiste **DEFRANCE**.

Absents : Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**, Richard **UNREIN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29

N° 2019/13.12/10

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE :
SERVICE DE REMPLACEMENT ET RENFORT : CONVENTION-CADRE D'ADHÉSION
AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Jean-Louis COUTURIER est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Philippe QUERTINMONT, Adjoint délégué au projet de Ville, à la modernisation des services et aux affaires générales, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Notre assemblée a fait le choix, par délibération du 22 juin 2018 d'adhérer au service de remplacement et de renfort du Centre de Gestion de la Gironde (CDG 33).

Pour rappel, ce service permet de bénéficier de la mise à disposition d'agents spécialement formés aux missions des collectivités territoriales en vue de pallier l'absence momentanée d'agents ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort de services.

L'adhésion est gratuite et n'engage pas l'employeur territorial qui doit signer une convention de principe. Elle permet simplement un accès à la prestation pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Depuis février 2019, le CDG 33 a fait évoluer son offre de services à trois niveaux :

* une ouverture du service de remplacement et renfort, jusqu'alors spécialisé dans la filière administrative, à toutes les filières professionnelles de la fonction publique à l'exception de la filière sécurité ;

* la mise en place d'une nouvelle prestation de portage administratif et salarial pour des recrutements temporaires ; le principe étant que la collectivité connaît la personne missionnée et délègue au service de remplacement la gestion administrative ;

* la mise en place d'un nouveau système de facturation : facturation de la prestation en fonction des heures travaillées moyennant un forfait horaire lequel recouvre les assurances, la formation et les absences.

Le CDG 33 a dénoncé la convention-cadre d'adhésion passée avec la Ville et demande une nouvelle prise de position afin que celle-ci continue à bénéficier de leurs prestations.

Avis favorable de la Commission Ville moderne et numérique du 12 décembre 2019.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 25 ;

Vu la délibération N° 2018/22.06/09 approuvant la possibilité de recourir en cas de besoin au service de remplacement et de renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

DÉCIDE

Article 1 :

d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion proposée par le Centre de Gestion afin de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune.

Article 3 :

d'inscrire au budget les crédits correspondants.

VOTE :

POUR :

23 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
1 - Groupe Choisir Lormont.

ABSTENTION :

1 - Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 16 décembre 2019
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**